



## Faire appel après jugement tribunal pour enfants

Par **abelle**, le **27/06/2009** à **19:56**

Bonjour,

Ce 17 juin a eu lieu un jugement par lequel la garde de la fille de mon compagnon lui a été attribuée. En effet, l'adolescente (15 ans) était continuellement en fugue des foyers de A.S.E. et sa mère n'arrivait plus à la gérer (car entre les fugues elle retournait se réfugier chez sa mère). Mon compagnon a donc demandé et la mère était d'accord pour obtenir la garde et est immédiatement rentré chez nous ce 18 juin avec l'adolescente. Il s'avère que l'adolescente n'accepte pas du tout de vivre chez nous en Belgique (elle venait de Toulon) et qu'elle vient déjà après une semaine de fuguer pour de nouveau se réfugier à Toulon !! Elle a envoyé un SMS à sa mère pour dire qu'elle était à la gare de Toulon et qu'elle viendrait sans doute la voir le lendemain !!

Mon compagnon et moi venons de réaliser que sa garde sera tout à fait impossible car nous vivons tous les jours dans l'angoisse de savoir si elle sera à la maison quand nous rentrerons du travail !! Nous ne pouvons pas vivre dans l'idée qu'elle fuguera sans arrêt pour retourner à Toulon. Nous sommes tous les 2 sous antidépresseurs et nous ne pourrions pas supporter cela. De plus mon fils de 15 ans risque d'être perturbé par le comportement de l'adolescente !! Nous pensons que la reprendre avec nous en Belgique pour la changer de milieu serait une bonne solution, mais ça ne l'est pas !

Bref, nous voulons écrire dès lundi un recommandé pour faire appel du jugement et renoncer à la garde !! Cela est-il possible ? Nous sommes dans les délais car nous avons 15 jours pour faire appel!! Merci de me répondre rapidement